



Emprunt de la Libération Appel des Maires de France

L'emprunt de la libération

Le 20 octobre 1918 le gouvernement français émet un quatrième emprunt de guerre. Il a été baptisé : « L'emprunt de la Libération ». Ce titre rappelle celui qui fut donné à l'emprunt de 1871 : il n'en rappelle que le nom. Les circonstances sont retournées : il s'agissait alors de racheter l'indépendance et l'intégrité nationales, des mains d'un vainqueur ; il s'agit aujourd'hui d'imposer une restitution, une expiation peut-être, à l'ennemi atroce, que la défaite a meurtri et humilié déjà.

L'emprunt de la libération du territoire fut converti plusieurs fois. L'enthousiasme des Français serait-il moins grand que leur confiance ne fut sublime dans le revers ?

La guerre se termine dans une exaltation de gloire militaire. Où que frappent les Alliés, l'ennemi recule ou s'effondre. L'Allemagne implore un désarmement ; elle s'est condamnée, par sa déloyauté, à ne l'obtenir jamais que vaincue, nos soldats lui arrachent les armes au poing. Ce jour approche ! Les victoires du commandement unique sont, chacune plus écrasante que la précédente, chacune plus chargée de promesses. La puissance allemande se vide de sang, se dépouille de son orgueil ; l'évacuation des régions envahies et torturées de notre sol est à portée du regard. Les mines et les usines, libérées de l'exploitation des envahisseurs, vont travailler de nouveau à la prospérité nationale, par les œuvres des évacués malheureux et des transportés plus pitoyables encore, enfin rendus à la communauté française. La richesse économique nous est promise, comme la gloire nous fut assurée par la constance et nous est maintenant consacrée par nos succès.

20 et 27 octobre 1918

Pour réaliser ce projet de la paix établie sur la victoire, le gouvernement demande aux Français de l'argent. Il n'en a pas sollicité en vain aux trois premiers emprunts ; il poursuivait alors une lutte pénible ; l'issue n'en était pas douteuse dans nos cœurs, mais le masque troublant du destin restait indéchiffrable. Serons-nous moins clairvoyants et moins généreux aujourd'hui, alors que l'avenir est sûr. Il est dit qu'on ne prête qu'aux riches, qu'on ne fait crédit qu'aux heureux : le plus manifeste intérêt se joint ici au devoir patriotique le plus séduisant pour nous contraindre à souscrire à l'emprunt.

Le taux d'émission du quatrième emprunt est plus élevé que les précédents. C'est une preuve du crédit financier de la « solidité commerciale » de la nation. L'intérêt servi qui s'élève pratiquement à 5,65 0/0 est néanmoins très rémunérateur. Les plus larges facilités sont données aux souscripteurs pour se libérer en titres divers de crédit sur l'Etat français. Les coupons des titres russes sont même acceptés jusqu'à concurrence de moitié des souscriptions. Cette faveur accordée à l'épargne française, si largement munie de fonds russes, et qui craignait d'en devenir embarrassée, — cet acquittement si direct par l'Etat français des obligations de l'Etat russe, c'est une preuve encore, s'il en fallait d'autres, de la confiance qu'on peut avoir dans les bienfaits d'une paix victorieuse, qui réparera les défaillances volontaires même de ceux que la trahison a éloignés de l'honneur et du profit.

Un mot qui reste célèbre disait des Boches : « On les aura ! ». Une affiche proclame aujourd'hui aux applaudissements de tous : « On les a ! ».

Qui ne voudrait contribuer à les avoir ? Quelqu'un ne les hait-il pas assez ? ou n'a-t-il pas assez à leur reprocher ? Nous sommes unanimes à vouloir le triomphe et la réparation. Soyons unanimes, chacun selon notre force, et tous avec le même mérite à en donner les moyens à la France.

Portons notre argent, consacrons de notre fortune, de notre aisance à « l'Emprunt de la Libération ». C'est notre contribution à ce tribut de sang, d'héroïsme, de sacrifices, mais d'or, de travail et de générosité aussi que paie notre poche avec la Victoire !

L'Emprunt de la Libération

Une inspiration des plus heureuses a conduit le Ministre des Finances à donner au quatrième Emprunt de la Défense Nationale le nom d'Emprunt de la Libération.

Plus que jamais les conjectures, si favorables qu'elles soient, imposent à l'arrière la nécessité de prêter ses capitaux à l'Etat. Le Ministre de l'armement de la Grande-Bretagne a indiqué récemment que la guerre de mouvement exigeait de plus grandes dépenses de munitions que la guerre de tranchées. L'espoir même de la paix ne doit pas ralentir le zèle des épargnants à apporter au Trésor leurs économies pures, de l'importance de cette contribution volontaire, dépend la rapidité avec laquelle les opérations décisives pourront être menées.

Rappelons que si la souscription à l'Emprunt est un impérieux devoir civique, c'est aussi un placement de toute sécurité dont l'intérêt, extrêmement rémunérateur, ressort à 5,65 0/0. De par la loi la rente est exempte de tout impôt.

La libération de la terre française, de nos cités conquises et souillées par l'ennemi, de l'Alsace et de la Lorraine, captives depuis 48 ans, l'argent de l'emprunt servira à la hâter.

La paix victorieuse est certaine ; elle est proche même, si nous la voulons tous.

Cette volonté, ceux du front l'affirment tous les jours ; à ceux de l'arrière de montrer la même résolution : ils en auront le mérite sans avoir à consigner de sacrifice.

L'emprunt auquel on leur demande de souscrire les enrichira : il leur apporte le profit en même temps que l'honneur.

C'est la France qui repaid des biens de tous les Français. Elle les a délégués. Elle tiendra pour deux fois sacré le dépôt qu'à son appel vous lui confiez aujourd'hui.

Et que dans l'avenir, en touchant, de trois mois en trois mois, les rentes que votre prévoyance vous aura ménagées, en voyant croître entre vos mains, avec la prospérité de la France, la valeur de votre placement, vous puissiez vous rappeler, avec autant de fierté que de satisfaction, l'acte civique auquel vous convient les soldats de France, Conscrits et Vétérans !

4^e Emprunt DE LA DEFENSE NATIONALE

« J'appellerai cet Emprunt, l'Emprunt de la Libération ». Cette libération nous la voulons et l'espérons complète dans le plus bref délai possible. Et je suis convaincu que pour cette tâche affluera l'argent de l'Epargne Française ».

(L. L. KLOTZ, Ministre des Finances.)

La nouvelle rente est exempte d'impôts. Elle jouit des mêmes privilèges que les rentes 5 % 1915, 1916 et 4 % 1917. Elle est admise par l'Etat en paiement de l'impôt sur les bénéfices de guerre. Elle est à l'abri de toute conversion pendant 25 ans. Elle comporte une prime de remboursement de 20 fr. 20 pour un montant nominal de 100 francs égale à 4,24 % du capital versé à la souscription.

Prix d'émission : 70 fr. 80
Revenu réel : 5 fr. 65 0/0

Le Souscripteur peut demander à bénéficier de la libération en quatre termes échelonnés de la manière suivante : 12 fr. en souscrivant ; 19 fr. 70 le 16 Janvier 1919 ; 20 fr. le 1^{er} Mars 1919 et 20 fr. le 16 Avril 1919.

La souscription est ouverte du 20 Octobre au 24 Novembre 1918.

La BANQUE DE FRANCE admettra cette rente en garantie d'escompte et d'avances.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES PARTOUT

Chefs de Poste, Trésoriers de Finances, Trésoriers de Colonies, Trésoriers de l'Armement, Trésoriers de l'Armée, Trésoriers de l'Air, Trésoriers de la Marine, Trésoriers de l'Algérie, Trésoriers de l'Indochine, Trésoriers de l'Annam, Trésoriers de la Cochinchine, Trésoriers de l'Indonésie, Trésoriers de l'Inde, Trésoriers de l'Inde Néerlandaise, Trésoriers de l'Inde Française, Trésoriers de l'Inde Britannique, Trésoriers de l'Inde Américaine, Trésoriers de l'Inde Australienne, Trésoriers de l'Inde Africaine, Trésoriers de l'Inde Asiatique, Trésoriers de l'Inde Européenne, Trésoriers de l'Inde Américaine, Trésoriers de l'Inde Australienne, Trésoriers de l'Inde Africaine, Trésoriers de l'Inde Asiatique, Trésoriers de l'Inde Européenne.

On les a ! aidez-nous c'est la fin.

4^e EMPRUNT NATIONAL 4 %

EMPRUNT DE LA LIBERATION

On souscrit :
Chez MM. BONNASSE Banquiers, 12, B^o d'ATHÈNES
et à leur AGENCE, 29^a RUE PARADIS, MARSEILLE

SOUSCRIVEZ :

Avec vos Billets de Banque.
Avec vos Bons du Trésor.
Avec vos Coupons de Rente Française.
Avec vos Coupons Russes.
Avec le Certificat des Titres prêtés à l'Etat.

4^e Emprunt National 4 %

Emprunt de la Libération

PRIX D'EMISSION : 70.80

Revenu Net Exempt d'Impôts
Présents et Futurs

Rapportant 5.65 %

On souscrit du 20 Octobre au 24 Novembre

Chez MM. BONNASSE, Banquiers
12, Boulevard d'Athènes
Et à leur Agence : 29^a Rue Paradis

On les aura !

2^e EMPRUNT DE LA DEFENSE NATIONALE

Souscrivez